

Conseils pour le piégeage des limaces
validés par le groupe harmonisation des protocoles Grandes Cultures - V 29 0710

En grandes cultures, les espèces de limaces rencontrées dans les parcelles sont essentiellement la limace grise (*Deroceras reticulatum*) et secondairement la limace noire (*Arion hortensis*).

Bien que l'utilisation du modèle climatique ACTA schématisant l'activité des limaces sur les périodes automnales et printanières, combiné aux grilles précisant les situations *a priori* les plus à risques pour chaque culture, apparaisse actuellement la meilleure formule pour émettre une analyse de risque régionale vis-à-vis des limaces, sur le terrain, 2 méthodes d'observation complémentaires peuvent être utilisées pour apprécier le risque à la parcelle :

- le piégeage avant semis ou après semis, dont la mise en œuvre est l'objet de ce protocole. Son opportunité de mise en œuvre est à apprécier pour chaque culture, et s'adresse plutôt au suivi expert dans le cadre des réseaux d'épidémiologie,

- l'estimation des dégâts après la levée par comptage/observation des plantules attaquées, réalisées dans le cadre du suivi standard des réseaux d'épidémiologie et qui se réfère aux protocoles harmonisés proposés pour chaque culture.

Protocole de Piégeage

Préambule : si la mise en place de pièges a pour ambition de contribuer à l'analyse objective du risque dans les conditions pédoclimatiques régionales, les parcelles support du piégeage doivent être autant que possible représentatives de ce contexte et ne pas être sélectionnées parmi les parcelles *a priori* les plus à risque. La mise en place des pièges doit le moins possible modifier les conditions de milieu. Toutefois il peut être utile dans un réseau de surveillance biologique du territoire de disposer d'informations sur des réseaux de parcelles externes davantage exposées pour servir de réseaux d'alerte. Il s'agit alors bien d'une mise en alerte et ces parcelles ne devront pas être utilisées pour généraliser la caractérisation du risque.

Utiliser des pièges de type INRA, repris et proposés par « Bayer » ou « De Sangosse ».

- Disposer *a minima* 4 pièges de 0,25 m² (0,5 m de côté) éloignés d'au moins 5 mètres les uns des autres sur la parcelle.

- Avant la pose, humidifier les pièges à saturation par un trempage préalable.

- Ne pas arroser le sol au moment de la pose pour avoir une vision du risque tel qu'il est au moment de la pose du piège.

- Poser les pièges la veille du relevé, de préférence en soirée pour éviter le dessèchement qui se produit dans la journée, face aluminium visible au dessus du piège.

- Ne pas déposer d'appâts.

- Relever les pièges le lendemain matin avant la chaleur.

- Effectuer un comptage des limaces (unité: nb par m²) selon les 6 classes suivantes : Limaces grises adultes, jeunes (<=1cm), limaces noires adultes et jeunes (<1cm), limaces autres adultes et jeunes(<=1cm).

- Avant chaque nouvelle estimation, déplacer les pièges de quelques mètres et réhumidifier la face du piège en contact avec le sol, si nécessaire, sans arroser le sol.

- Renouveler les comptages chaque semaine, pendant une durée suffisante selon les conditions météorologiques et la présence continue de limaces. Le piégeage présente un intérêt en période humide, par contre, il paraît inutile de le mettre en œuvre en période sèche ou en période de gelée.

- Eviter de piéger juste après un travail du sol très récent.

Interprétation du piégeage et analyse de risque

La mise en œuvre du piégeage est un moyen d'évaluer le risque limace au niveau de la parcelle, ou d'une partie homogène d'une parcelle, qui présente des difficultés méthodologiques en terme d'extrapolation dans le cadre d'une analyse de risque régional. De ce fait son intérêt, face à l'investissement nécessaire à sa mise en œuvre correcte, est à évaluer au cas par cas dans les réseaux d'épidémiologie, selon les cultures et les conditions pédoclimatiques régionales.



piège à limaces face aluminium visible
photo D. Simonneau



Dégâts limaces
photo E. Masson